

E 2800(-)1990/106/21
[DoDiS-14424]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. N. KORIOUKINE, AMBASSADEUR DE L'URSS,
LE MARDI 19 JANVIER 1960, À 11 H.

[Berne, 19 janvier 1960]

L'Ambassadeur est accompagné d'un interprète. Il m'expose en russe la raison de sa démarche, qui est de me remettre, à l'intention du Gouvernement et du Parlement suisses, le texte de l'appel du Soviet suprême de l'URSS aux Parlements et Gouvernements de tous les Etats du monde, du 15 janvier 1960¹.

1. Cf. l'Appel du Soviet Suprême de l'URSS aux parlements et gouvernements de tous les



Une brève discussion s'engage. Je relève que la Suisse a toujours souhaité l'établissement d'une paix durable, mais que celle-ci dépend presque exclusivement des grandes Puissances et de leur accord sur les problèmes qui font actuellement obstacle à la paix.

M. Korioukine fait allusion à l'augmentation des dépenses militaires, qui doivent être supportées par le peuple et qui provoquent une augmentation du coût de la vie, etc. Tous les pays devraient imiter l'URSS.

Je rétorque que la Suisse est un des pays où le coût de la vie est le plus stable, que M. Khrouchtchev a déclaré récemment que les réductions opérées sur l'armée soviétique ne diminuaient pas la puissance militaire du pays et que, par conséquent, nous ne pouvions pas envisager d'opérer des réductions dans le domaine de la défense nationale. Nous n'avons pas à disposition des fusées pour compenser des réductions d'effectifs.

M. Korioukine s'est encore plaint qu'une résolution du même ordre remise en septembre 1959 au Parlement suisse, ayant pour objet le désarmement général, n'ait pas fait l'objet d'une discussion. La Suisse pourrait contribuer à la création d'une atmosphère favorable à la paix.

Je réponds à l'Ambassadeur qu'il n'est pas d'usage que les Chambres fédérales ouvrent une discussion sur les appels ou les requêtes qu'elles reçoivent. Ceux-ci sont en général déposés sur le bureau, à la disposition des parlementaires.